

FEDERATION SKATER HOCKEY BROYE ET REGION MEMBRE FEDERATION SUISSE INLINE HOCKEY (FSIH)

www.fshbr.ch fshbr@fshbr.ch

Règlement technique des terrains de jeu (RTTJ)

Index

1. LE TERRAIN DE JEU

- 1.1 La surface de jeu
- 1.2 Dimensions du terrain
- 1.3 Bandes
- 1.4 Portes d'accès au terrain de jeu
- 1.5 Protections
- 1.6 Marquage de la surface
- 1.9 Bancs d'équipes
- 1.10 Bancs des pénalisés
- 1.11 Table officielle
- 1.12 Eclairage du terrain
- 1.13 Vestiaires

2. INFRASTRUCTURES

- 2.1 Cages de buts avec filets (voir schéma)
- 2.1 Tableau d'affichage
- 2.2 Terrain de jeu (plan officiel)

3. DEROGATIONS

1. Le terrain

1.1 Surface de jeu

1.1.1 La surface du terrain doit être recouverte de bois, de carrelage, de goudron ou de toute autre matière préalablement approuvée par la FSIH. La surface doit au surplus être aussi plate et lisse que possible afin d'éviter que des défauts du sol ne faussent les trajectoires de la balle ou des patins à roulettes.

1.2 Dimensions du terrain

1.2.1 Le terrain doit mesurer 20 mètres de large sur 40 mètres de long avec une tolérance de 2,5%.

1.3 Bandes

- 1.3.1 Le terrain de jeu doit être entouré de bandes. Les bandes doivent mesurer entre 100 cm et 122 cm de haut. La mesure de la hauteur doit s'effectuer depuis le sol jusqu' au point supérieur de la bande. 1.3.2 Les pains des bandes doivent être en bois (compact), en matière synthétique (compacte). Doivent aussi être lisse et exemptes de toute aspérité pouvant causer une blessure aux joueurs. Elles doivent être fixées solidement au sol tout en supportant un retrait pouvant atténuer les impacts que les joueurs encaissent à la bande. Toutes les pièces qui maintiennent les bandes solidement sur le sol doivent être montées à l'extérieur de la surface de jeu. Les bandes doivent être munie par un main courent.
- 1.3.3 Les coins des bandes doivent être arrondis en arc de cercle d' un rayon de 2 à 3 mètres, avec une tolérance, sur les mesures limite, du 10%.
- 1.3.4 La FSIH édicte la réglementation spécifique en matière de publicité sur les bandes.

1.4 Portes d'accès au terrain de jeu

1.4.1 Les terrains de jeu doivent présenter quatre (4) portes d'accès à la surface de jeu, deux (2) de chaque côte. Les portes, de la même dimension, doivent mesurer entre 80 cm (minimal) et 100 cm (maximal). Toutes les portes donnant accès au terrain de jeu doivent être construit de façon à ce qu'elles s'ouvrent à l'extérieur du terrain de jeu. Sur les deux côtes, bancs d'équipes et bancs des pénalités, la mesure entre l'ouverture des portes et le centre du terrain de jeu doit être la même.

1. 5 Protections

1.5.1 Aux extrémités du terrain de jeu, derrière les buts, une protection supplémentaire doit être installée. La protection peut être construit en matière synthétique transparente ou par un filet parfaitement tendu ou par un grillage métallique. Les mailles du filet ou de grillage ont un écartement maximum de 45 mm Elle doit mesurer, en hauteur, 300 cm depuis le sol et en largeur un minimum de 16 m. Les protections dépassent 300 cm seront munis d'une bande colorée d'au moins 5 cm d'épaisseur pour délimiter les 300 cm obligatoires.

1.6 Marquage de la surface

- 1.6.1 Le marquage de la surface de jeu est décrit selon le plan du terrain de jeu. Chaque mesure doit être effectuée depuis le centre d'une ligne jusqu'au centre de la ligne suivante ou depuis la bande jusqu'au centre de la ligne suivante. Toutes les lignes de marquage doivent avoir une largeur de 5 cm Toutes les lignes de marquage doivent être de la même couleur et doivent être facilement différentiables de la couleur de la surface de jeu.
- 1.6.2 Toutes les lignes et tous les points sont indiqués sur le plan officiel.
- 1.6.3 Sur le terrain de jeu, les lignes suivantes doivent être tracées

Lignes de but

Les lignes de but, se trouvent à une distance de 3 mètres mesuré à partir du fond du terrain de jeu.

Ligne centrale

Une ligne centrale doit être tracée sur toute la largeur du terrain. Elle peut continuer verticalement sur les bandes. Cette ligne doit se trouver exactement à la même distance des deux extrémités du terrain.

Territoires de but

2 territoires de but (carré du gardien 1 m x 2,5 m). A une distance de 1,25 m de chaque côté du but en partant du centre du but, deux lignes de 1 m de long doivent être tracées à angle droit avec la ligne de but. Ces deux lignes sont reliées entre elles pour former un rectangle définissant le carré du gardien.

Zone des arbitres

Un demi-cercle de 2 mètres de rayon doit être tracé en partant de la ligne médiane du terrain contre la bande juste devant la table de chronométrage.

Points d'engagement

1 point centrale : à distance égale des bords du terrain, le long de la ligne médiane, une ligne de 20 cm doit être tracée à angle droit dans toutes les directions (un point de 20 cm de rayon peut être dessiné en lieu et place des lignes).4 points latéraux : dans les 2 zones de défense, à 6 mètres de la ligne centrale du terrain, de chaque côté, une ligne de 20 cm doit être tracée à angle droit dans toutes les directions (un point de 20 cm de rayon peut être dessiné en lieu et place des lignes).

Chaque point d'engagement doit être entouré d'un cercle de 3 mètres de rayon.

Zone du gardien

La zone du gardien peut être délimitée par une ligne tracée sur le sol à 5 mètres de la ligne de but. Cette ligne peut être prolongée verticalement sur les bandes. Cette zone peut être déterminée par une ligne imaginaire qui court entre les deux points d'engagement latéraux. La zone qui s'étend du fond du terrain jusqu' à la ligne tracée ou imaginaire située entre les 2 points d'engagement latéraux s'appelle la zone du gardien.

Lignes des montants

Les lignes des montants des buts peuvent être marquées de la manière suivante : En partant du centre du but, à une distance de 93 à 94 cm, deux lignes de 30 cm de long doivent être tracées à angle droit avec la ligne de but (15 cm de chaque côté).

1. 7 Table officielle

1.7.1 Chaque terrain de jeu doit être doté d'une table officielle placée en face (de l'autre côté) par rapport aux bancs des joueurs. Elle devra être positionnée de manière à ce que la visibilité de la surface de jeu soit irréprochable.

1.8 Bancs d'équipes

1.8.1 Chaque terrain de jeu doit être équipé de bancs identiques pour les joueurs des deux équipes. Les bancs d'équipes doivent avoir au minimum 10 places assises. (6 m). Les bancs doivent être placés le long du terrain, le plus près possible du centre. Ils doivent être séparés l'un de l' autre. Les portes d'accès des joueurs doivent s'ouvrir sur l'extérieur de la surface de jeu. 1.8.2 Autour des bancs il faut placer des protections de la façon que le publique n'aient pas la possibilité de lui accéder.

1.9 Bancs des pénalisés

- 1.9.1 Chaque terrain de jeu doit être équipé de bancs identiques des pénalités d'au minimum 2 fois 2 places.
- 1.9.2 Les bancs des pénalités doivent se trouver du côté opposé aux bancs des joueurs sur les deux côtes de la table officielle.
- 1.9.3 Le banc des pénalités doit être situé aussi près que possible du centre du terrain. Toutes les portes donnant accès au banc des pénalités doivent s'ouvrir sur l'extérieur de la surface de jeu et ne doivent pas se trouver à l'intérieur de la zone réservée aux arbitres.

1.9.4 Autour des bancs il faut placer des protections de la façon que le publique n'aient pas la possibilité de lui accéder.

1.10 Eclairage du terrain

1.10.1 L'éclairage de chaque terrain doit être suffisant afin de permettre le déroulement correct du jeu.

1.11 Vestiaires

- 1.11.1 Chaque place de jeu doit être pourvue d'un vestiaire pour chaque équipe. Chaque vestiaire doit fournir assez de places pour 18 joueurs et leurs équipements ainsi que des toilettes et des douches en suffisance.
- 1.11.2 Chaque place de jeu doit disposer d'un vestiaire pour les officiels.

2. Infrastructures

2.1 Cages de buts avec filets (voir schéma)

- 2.1.1 Les cages de but que serons fabriqué en métal et ont les suivantes dimensions intérieures :
 - 122 cm de hauteur
 - 183 cm de largeur
 - entre 50 et 60 cm de profondeur à la base
 - entre 40 et 50 cm de profondeur au sommet
- 2.1.2 Les montants et la barre transversale des cages de buts doivent être de forme cylindrique et avoir un diamètre de 4 (3 à 5) centimètres. Tous les montants et les barres transversales doivent avoir la même largeur. Le rayon entre les montants et la barre transversale des cages de buts doit être de 3 cm (max.5) à angle droit.
- 2.1.3 Les buts doivent être munis par des tétons afin qu'il peuvent être fixés au sol.
- 2.1.4 Les cages de buts seront, par principe, peintes dans une couleur rouge. Lorsque la surface du terrain ou les bandes sont vertes, le cadre du but ne doit pas être peint en rouge.
- 2.1.5 Le fond, les côtés et la partie supérieure des cages de buts doivent être munis de filets tressés de manière à ce que la balle ne passe pas à travers les mailles ni dans un sens ni dans l'autre.
- 2.1.6 A l'intérieur du but, à une distance de minimum 25 cm de la traverse, un filet tombants à l'intérieur, égal é la largeur du but, doit être suspendu de telle manière qu'il empêche la balle de sortir du volume de but.

2.2 Tableau d'affichage

- 2.2.1 Un tableau d'affichage de l'évolution du score doit être visible en permanence pour les arbitres, les joueurs et les spectateurs pendant tout le déroulement du match.
- 2.2.2 A partir de la saison 2005/2006 (octobre 2005), toutes les places de skater de la FSHBR doivent posséder un panneau d'affichage électronique avec l'évolution du temps et du score et 2 pénalités par équipes et doit être visible en permanence pour les arbitres, les joueurs, les joueurs pénalisés et les spectateurs pendant tout le déroulement du match.

3. Dérogations

3.1.1 Des dérogations sont admissibles que sur autorisation des organes compétents de la FSHBR

Ce règlement est édité selon le règlement technique FSHBR, FSIH et IISHF et entre en vigueur avec effet au 15 septembre 2004 en remplacement du RTPSH du 01.01.1995

Lausanne, le 15 septembre 2004

Pour la Fédération de Skater-Hockey Broye & Régions

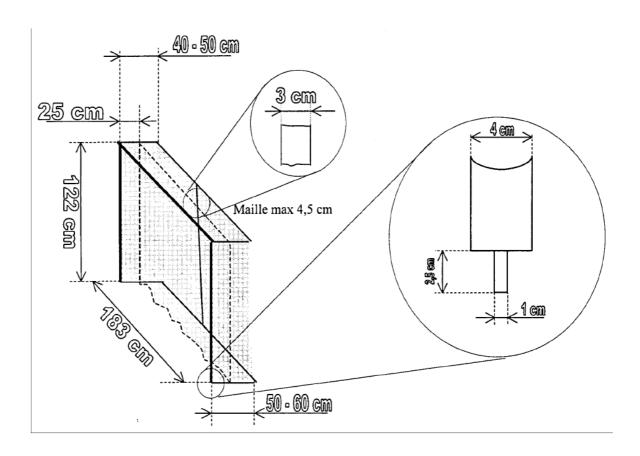
Le Vice-président

Le président

Gilles Sansonnens

ANNEXE

PLAN DU BUT



SURFACE PISTE DE JEU

Surface	Matériaux		Conditions inéluctables
	Extérieur	Interne (Salle)	Conditions ineluctables
	Goudron	-	Praticable en cas de pluie ou de présence d'eau sur la surface
	Ciment	-	Praticable en cas de pluie ou de présence d'eau sur la surface
	Carrelage	Carrelage	Praticable en cas de pluie ou de présence d'eau sur la surface
	-	Bois	Praticable en ça de présence d'eau sur la surface.
	-	Synthétiques	Praticable en ça de présence d'eau sur la surface.

PLAN DE LA PISTE DE JEU

